



Paris, le 18 août 2020

TG / TGHR / OPS / PEPS / ROC

BAREME B25

BAREME DE L'INDEMNITE COMPLEMENTAIRE DE SCOLARITE APPLICABLE
AU PERSONNEL ELF EP ANNEE SCOLAIRE **2020 / 2021**

Annule et remplace le barème B25 19-37 du 04 septembre 2019

Pour chaque enfant interne 6ème à terminale	Enfant Etudiant vivant hors de sa famille	Enfant Etudiant vivant en famille
98,00 € / mois	202,80 € / mois	68,40 € / mois
(pendant 9 mois)	(pendant 9 mois)	(pendant 9 mois)

REF. : REGLEMENTATION GENERALE : RG421.2